

QUATRIEME PARTIE

IDENTIFICATION DES ATTENTES ET DES ACTIONS MENEES EN MATIERE DE PAYSAGE

A - La perception du Pays d'Ouche par ses élus

Une série d'entretiens réalisés auprès des élus des 48 communes (maires, maires-adjoints et parfois l'ensemble du conseil municipal) ont permis de connaître et de définir une certaine diversité d'attentes et de points de vue sur les paysages ouchois.

Un questionnaire (*cf annexe, p 99 et 100*) a contribué également à déterminer et localiser les éléments paysagers qui méritent une attention particulière, à définir les nuisances ou « points noirs » présents sur les communes ainsi qu'à repérer les projets d'aménagements conséquents à l'échelle du grand paysage.

Il s'est avéré que certains sujets évoqués lors des entretiens, étaient peu pertinents...
Il s'agit des parcs et jardins, quasi inexistantes sur le Pays, des lieux de loisirs et de détente, se résumant souvent à un terrain de pétanque, des lieux qui auraient connu une renommée grâce à un personnage célèbre, ces derniers étant peu nombreux en Pays d'Ouche ornaux,

la fréquentation des sites, peu importante puisque dans la majorité des cas le patrimoine bâti est privé et inaccessible. Quant aux chemins, ils sont très moyennement fréquentés.

Les autres thèmes abordés ont en revanche permis de mettre en lumière différents points.

L'ensemble des entretiens a été retranscrit dans des tableaux synthétiques. (*cf. annexes, p 101 à 121*)

1 - L'identité, l'image véhiculée par le Pays

La question "Comment définissez-vous le Pays d'Ouche, qu'est-ce qui, selon vous, le caractérise ?" rend le plus souvent les élus perplexes. Nombre d'entre eux ont des difficultés à caractériser les éléments identitaires du pays.

La moitié des élus interrogés ont eu une réponse mitigée, c'est à dire soulignant à la fois des points négatifs et des points positifs. Un peu moins d'1/4 des élus ont, quant à eux, une image véritablement négative du pays. 1/8 seulement des élus interrogés définissent avec enthousiasme le Pays d'Ouche.

Enfin, un petit nombre d'élus ont donné une définition "objective", c'est à dire sans appréciation personnelle.

D'une manière générale, ce que l'on reproche au Pays d'Ouche, c'est :

son absence d'identité, son manque d'attraits touristiques, de points forts, sa tendance à la « beaucification » par l'ouverture de ses paysages, son climat (froid et pluvieux), la monotonie de ses plaines (en comparaison aux vallonnements du Perche et du Pays d'Auge) et son sol (lourd, argileux, caillouteux, imperméable et pauvre).

Par contre, ce que l'on juge agréable et intéressant dans le Pays d'Ouche, c'est :

ses constructions relativement homogènes et typiques (briques et silex avec la survivance de quelques torchis et colombages), ses prairies bocagères et ses élevages variés (bovins, ovins, équins), ses vallées verdoyantes et notamment celle de la Charentonne, la présence importante de l'eau sous forme de rivières, de sources, de mares, d'étangs, la variété des paysages sur l'ensemble du Pays : forêts, vallées, vallons et plaines, le marché de L'Aigle et la proximité de Paris, comme atout de développement économique.

Il est intéressant de constater que dans l'ensemble des réponses apportées, deux éléments identitaires importants semblent échapper à la considération des élus : il s'agit du sapin de L'Aigle, évoqué 1 à 2 fois, et l'activité métallurgique traditionnelle - cette dernière n'est évoquée que par le biais de son patrimoine bâti (moulins, forges et anciennes usines).

2 - La relative homogénéité du discours sur l'évolution du paysage agricole.

Peu de communes ont été épargnées par la dynamique d'ouverture et de simplification paysagère (arrachage des haies et des arbres isolés, regroupement et spécialisation des exploitations agricoles, de plus en plus grandes et intensives, disparition progressive des prairies permanentes au profit des cultures industrielles et des prairies temporaires, remblaiement des mares et des marécages, plantation de peupleraies dans les fonds de vallées...)

Cette dynamique est toutefois plus ou moins forte selon les communes, certaines d'entre elles où la topographie influe fortement sur les modes d'exploitations semblent plus épargnées que d'autres.

Le problème de la banalisation du paysage est souvent évoqué en ce qui concerne les espaces

agricoles en mutation, mais quasiment jamais évoqué en ce qui concerne l'urbanisation.

Or, ce que l'on peut constater, et notamment dans les communes qui connaissent une poussée démographique importante, c'est la standardisation des pavillons dans les lotissements, accompagnés d'une végétation également peu diversifiée, telle que la haie de thuyas. Les planches-photos de l'unité paysagère « villages et bourgs de modernité » ont fait précédemment le point sur cette dynamique.

Malgré la popularité de l'architecture traditionnelle ouchoise auprès des élus, il est à constater qu'il est rarement envisagé d'intégrer les constructions récentes dans le contexte architectural du pays.

On trouve toutefois dans le pays quelques constructions modernes dont le style et les matériaux s'inspirent des constructions ouchoises types. Elles s'intègrent alors très bien dans le cadre ancien dont elles s'inspirent tout en mettant en valeur leur touche de modernité. (cf. planche 33)

3 - Le repérage des « points noirs » paysagers.

Sur ce point l'entretien était dirigé : le questionnaire proposait à chaque interlocuteur une liste de nuisances possibles : il devait distinguer quelles étaient celles présentes sur sa commune.

L'importance accordée à ces nuisances diffère selon les élus, certaines communes ont une liste très restreinte et d'autres, au contraire, très exhaustive.

D'autres dégradations paysagères, non listées dans le questionnaire, ont même été évoquées. Il est donc important de traiter les données en tenant compte d'une certaine marge de subjectivité, c'est à dire en fonction de l'implication ou non du Maire pour ces problèmes.

Sur les treize nuisances proposées, quatre d'entre-elles sont évoquées le plus grand nombre de fois : il s'agit, par ordre d'importance, des réseaux aériens de lignes électriques basse tension dans les bourgs, des silos et bâtiments agricoles mal intégrés, auxquels on reproche le plus souvent un aspect vétuste et peu entretenu, les pylônes et les lignes électriques à haute tension et enfin, les décharges sauvages (cf. planches 34 à 37). En ce qui concerne ce dernier point, le problème ne peut pas être facilement résolu tant qu'il n'y aura pas de grandes déchetteries disponibles dans le pays. Il faudra attendre 2002 pour voir s'ouvrir celle de l'agglomération de L'Aigle.

Quant aux bâtiments agricoles, il n'est pas rare de rencontrer des exploitants qui ont eu la démarche d'intégrer leurs constructions dans le paysage.

Plusieurs actions permettent de répondre à cette attente. Elle réside en :

- Un choix raisonné des matériaux de construction pour les hangars récents (bac acier, bardage bois)
- Une réflexion sur les teintes des tôles (de préférence des couleurs plutôt sombres et proches des teintes environnantes (vert, brun...))
- Un bon entretien des bâtiments (repeints et nettoyés)
- Un camouflage par une végétation adaptée : arbres de haut-jet d'espèce autochtone (ex : haie champêtre).
- Enfin, une allée plantée à l'entrée, une cour fleurie et des plantes grimpantes le long des murs mettent en scène et agrémentent l'environnement de la ferme. (cf. planches 38 et 39)

Quatre autres nuisances secondaires ressortent également des entretiens : il s'agit, toujours par ordre d'importance, des bâtiments en ruine, des friches agricoles, des installations temporaires et des châteaux d'eau mal intégrés (cf. planches 40 à 42). Pour ces derniers, la plantation d'une haie basse tout

autour de l'édifice n'aide en rien à leur intégration paysagère, seuls des arbres de haut jet peuvent parvenir à atténuer leur présence...

D'une manière générale, les carrières en exploitation (cf. planche 41) ne posent pas de problème, leur nombre étant si restreint, les entrées de bourgs sont bien perçues, les affichages publicitaires (cf. planche 41) sont peu évoqués, les bâtiments industriels et artisanaux sont trouvés bien intégrés. Quant à l'ensemble de l'urbanisation de la commune, "rien ne choque".

Quelques nuisances ont été évoquées en plus de la liste pré-établie dans le questionnaire :

Il s'agit des routes salies par les tracteurs, des transformateurs EDF, des haies arrachées, des haies mal entretenues, des berges mal entretenues, des chemins dégradés, des entrées de champs défoncées, des chemins labourés, des terrains inondés, des bâtiments vétustes, des dépôts-casses illégaux, des revêtements de voirie défectueux et des habitations banalisées avec une végétation standardisée. (cf. planche 41)

L'entretien des chemins suscite de nombreuses interrogations et confusions. Il semblerait que chaque Communauté de Communes agit de manière différente. Certaines CDC entretiennent leurs chemins en terre, d'autres seulement les chemins de randonnée inscrit au PDIPR et d'autres encore les chemins de randonnée ainsi que les chemins desservant hameaux et habitats isolés.

Les communes ont également la compétence d'entretenir les chemins, mais elles en ont rarement les moyens (financiers et matériels). Par ailleurs, la dégradation des chemins par le passage de tracteurs ou 4X4 auquel s'ajoute un climat particulièrement pluvieux rend la plupart des chemins défoncés, boueux et impraticables.

Dans les massifs forestiers, les machines de débardage ont abîmé de nombreux sentiers après la tempête de décembre 1999.



La Ferté-Fresnel



L'Aigle

**LES CONSTRUCTIONS
MODERNES :
Exemple d'une bonne
intégration.**



Verneuil-sur-Avre



Irai



L'Aigle



La Ferté-Fresnel



L'Aigle



Verneuil-sur-Avre

**LES CONSTRUCTIONS
MODERNES :**
Exemple d'une bonne
intégration.



Irai



L'Aigle



Saint-Nicolas-des-Laitiers



L'Aigle



Crulai



Planches

Planche 34

**POINTS NOIRS
PAYSAGERS :**
Les réseaux aériens de
lignes téléphoniques et
électriques.



Anceins



Saint-Martin-des-Pézérêts



Moulins-la-Marche



Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe



Saint-Ouen-sur-Iton



Aube



Ecorcei



Ecorcei

Planche 36

**POINTS NOIRS
PAYSAGERS :**
**Les lignes électriques
haute tension.**



Aube



Ecorcei



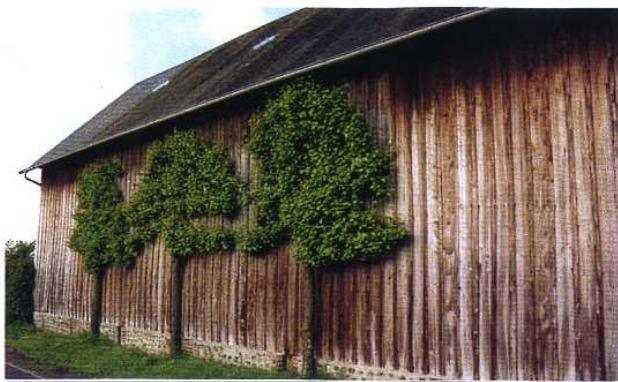
Ecorcei



Gauville



Heugon



Beaufai



Saint-Martin-d'Ecublei



Bonnefoi

Planche 38

**LES BÂTIMENTS
AGRICOLLES :
Exemple d'une bonne
intégration.**



Villers-en-
Ouche



Villers-en-Ouche



Crulai



Gauville



Crulai



Crulai



Gauville



Anceins

Planche 39

**LES BÂTIMENTS
AGRICOLLES :**
Exemple d'une bonne
intégration.



Crulai



Anceins



Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois



Gauville



Saint-Hilaire-sur-Risle



Rai



Heugon



Fay

Planche 40

**POINTS NOIRS
PAYSAGERS :**
**Les bâtiments en ruines
et les friches.**



Monnai



Couvains



La Chappelle-Viel



Couvains



Bonsmoulins



Bocquencé

Saint-
Nicolas-de-
Sommaire

Gauville

**POINTS NOIRS
PAYSAGERS :**
Les panneaux
publicitaires, les
installations temporaires,
les haies arrachées, les
chemins défoncés et les
routes salies.

Planche 41



Couvains



Anceins



Villers-en-Ouche



Le Ménil-Bérard



Aube



La Ferté-Fresnel

La
Gonfrière

Crulai

Planche 42

**POINTS NOIRS
PAYSAGERS :**
Les châteaux d'eau.



L'Aigle

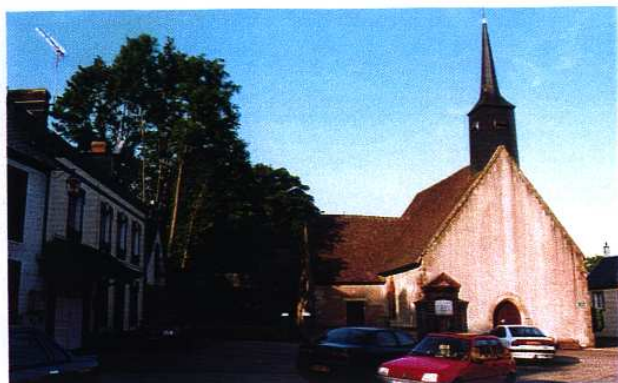


Anceins



Ecorcei

Villers-en-
Ouche



Saint-Michel-Thubœuf



Moulins-la-Marche



Chandai



Bonsmoulins

**LES RÉSEAUX DE
LIGNES
ÉLECTRIQUES BASSE
TENSION:
Exemple
d'une meilleure
intégration.**

Planche 43



Les Aspres



Saint-Sulpice-sur-Risle



La Ferté-Fresnel

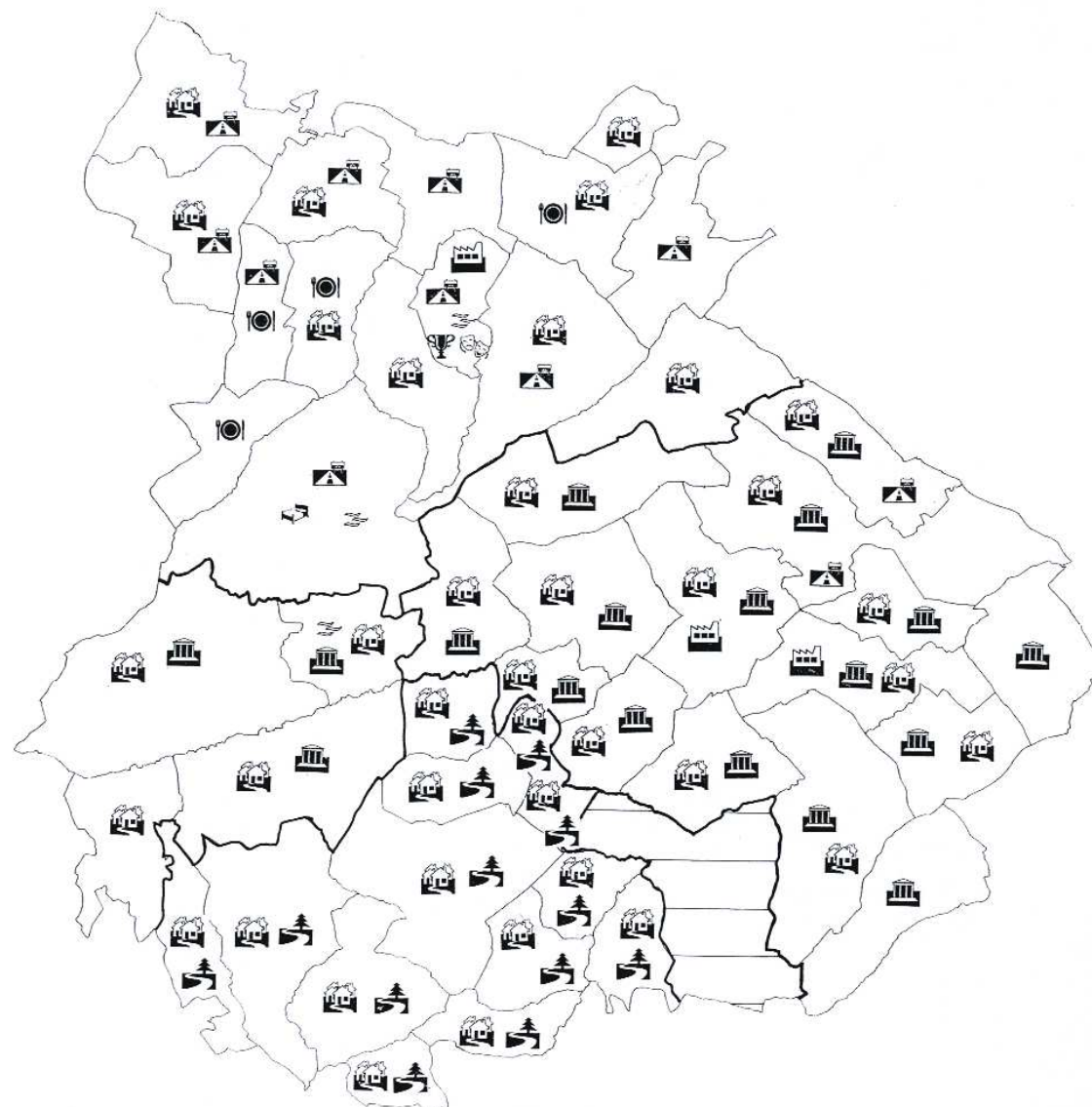


L'Aigle

Pays d'Ouche ornais,
**LES RÉALISATIONS DES
 CONTRATS DE PÔLE
 INTERCOMMUNAUX AYANT
 UN IMPACT SUR LE PAYSAGE**
 (1999 - 2003)

LEGENDE :

-  : Aménagement du cœur de bourg (embellissement par une politique de plantation, enfouissement des réseaux aériens, éclairage urbain, réhabilitation de l'habitat, mise en valeur du commerce local et du patrimoine, aménagement des places, des jardins publics, des abords de mairies, de gares, de monuments aux morts, réalisation de place de parkings...)
 (NB : en général, pas plus d'une ou deux actions par commune)
-  : Développement d'un circuit « Pierre et Lumière » (mise en valeur d'un élément du patrimoine par un éclairage approprié)
-  : Mise en sécurité des entrées et traversées de bourg
-  : Aménagement d'un plan d'eau
-  : Aménagement de sentiers de randonnée et implantation d'une signalétique
-  : Réalisation d'une zone d'activités
-  : Création d'hébergements touristiques (gîtes)
-  : Création d'une aire de pique-nique
-  : Construction d'un complexe sportif et culturel
-  : Commune non rattachée à une CDC



ECHELLE : 0 — 1 km

Source : Dossiers de contractualisation des CDC du Pays de L'Aigle, du Canton de la Ferté-Fresnel, de la Vallée de la Risle et du Pays de la Marche.

L'entretien des haies pose un autre problème : aujourd'hui les exploitants ne trouvent plus le temps de s'en occuper. Quant aux berges, les riverains n'agissent que très rarement selon leur devoir.

Enfin, rares sont les élus qui évoquent les peupleraies comme dégradation paysagère : elles banalisent par leur implantation massive et rectiligne les fonds de vallée. Cependant il est vrai que ces arbres sont utiles pour assainir des terrains difficilement exploitables.

4 - Les différents projets communaux et intercommunaux pouvant avoir une incidence sur le paysage.

Il est intéressant de constater qu'un nombre assez important de communes ont réalisé, ou ont en projet, d'enterrer leurs réseaux électriques et téléphoniques. (cf. *planche 43*)

L'inscription de nombreux chemins au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et l'édition d'un topoguide ont été initiés et coordonnés par le Pays d'Ouche Développement et financé par la CDC du canton de la Ferté-Fresnel et la CDC du Pays de L'Aigle.

Cette démarche est actuellement en cours sur la CDC du Pays de la Marche.

Dans le prolongement de cette action, pour pouvoir relancer d'autres opérations et pouvoir obtenir d'autres financements, une convention a été signée avec la Fondation du Patrimoine.

Par ailleurs, la Pays a engagé une démarche de restauration du petit patrimoine bâti rural (lavoirs, calvaires, chapelles...) avec des fonds de l'Europe et de l'Etat. 17 dossiers ont été aidés, 16 d'entre eux sont communaux, un seul est d'ordre privé.

Quant à l'opération « aménagement du cœur de bourg » mise en place par les

Communautés de Communes dans le cadre des contrats de pôle, elle est souvent évoquée. Les aménagements diffèrent cependant selon la taille de la commune.

Voici synthétiquement l'ensemble des actions menées dans ce cadre et ayant une incidence sur le paysage selon les différentes communautés de communes : (cf. *carte 27*)

CDC du Canton de la Ferté-Fresnel :

- Diversifier l'offre d'hébergement en réalisant six gîtes (type chalets) à Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois et une aire de service pour les camping-cars à la Ferté-Fresnel
- Soutenir les efforts réalisés par les communes en matière d'embellissement de bourg.
- Optimiser les chemins de randonnée et de promenade en créant des aires de pique-nique.
- Maîtriser la répartition, le développement et la réhabilitation de l'habitat.
- Offrir un cadre de vie de qualité grâce à l'aménagement des bourgs, une mise en sécurité des entrées et des traversées de bourg et un embellissement (enfouissement des réseaux).

CDC du Pays de L'Aigle :

- Réalisation de la deuxième tranche d'une zone d'activité intercommunale (aménagement de surface, éclairage, mobilier urbain, paysagement).
- Réalisation d'un circuit « pierres et lumière » (mise en valeur d'un élément du patrimoine de chaque commune par un éclairage approprié)
- Aménagement des cœurs de bourg (mise en sécurité, mise en valeur de l'espace

urbain, du commerce local et du patrimoine, aménagement des places, des abords de mairie, de gares).

CDC du Pays de la Marche :

- Amélioration des entrées et cœurs de bourg (éclairage public, aménagement des places des mairies, des églises, de jardins publics, des abords de monuments aux morts, de gîtes ruraux, création d'emplacement de parking).
- Implantation d'une signalétique commune pour les chemins de randonnée.

CDC de la vallée de la Risle :

- Aménagement et création d'un commerce ainsi que d'un parking.
- Aménagement des places d'église, des cœurs de bourg, des abords de mairie.
- Réalisation d'un circuit « pierre et lumière ».
- Aménagement des chemins de randonnée et implantation d'une signalétique.

Quelques communes ont réhabilité et repeint leur château d'eau, ce qui, accompagné d'un emplacement réfléchi (à la lisière d'une forêt, par exemple), contribue à insérer l'édifice dans le paysage. (cf. *planche 44*)

Les entretiens ont révélé que les élus, souvent également agriculteurs, voient rarement en un paysage agricole un beau paysage. Peu d'entre eux évoquent les textures, les couleurs, les odeurs...

Le paysage étant un coup d'œil qui demande une certaine distance par rapport à sa vision quotidienne de l'espace, le travail agricole est le plus souvent incompatible avec cette disponibilité de temps et d'esprit, les terres exploitées ne sont pas assimilées comme composante du paysage pour les agriculteurs.

La distance du regard est importante pour acquérir une dimension esthétique.

B - Les autres actions et opérations mise en place sur le Pays

1 - Les remembrements suite à la modification des tracés routiers

La réalisation prochaine de l'A28, dont un tronçon passe par Monnai, au Nord du pays d'Ouche, va ouvrir le département au réseau routier national et européen, marquant une nouvelle étape de son évolution. Les conséquences sur le paysage seront importantes, les terres agricoles feront l'objet d'un remembrement en 2002 et une bonne partie des réseaux de chemins vont être coupés. Cependant, des mesures compensatoires permettront de rétablir d'autres tracés, principalement pour les chemins de randonnée.

Les travaux de déviation de la RN26 mis en place aux alentours de l'agglomération aiglonne ont également fait l'objet d'un aménagement foncier.

Plusieurs bureaux d'études ont été chargés de travailler sur les questions d'intégration paysagère.

Les propositions et les recommandations d'aménagement pour accompagner les remembrements se résument :

- Au maintien des espaces boisés,
- Au maintien des haies, qui ont un rôle de brise-vent, anti-érosif, biologique et paysager (maintient des haies autour des maisons et de leurs jardins, des corps de ferme, le long des voiries, au bord de l'eau). En cas d'élargissement des chemins ruraux, il est préconisé de conserver les

haies au moins d'un côté du chemin (ou de replanter).

- Assurer les dessertes agricoles et maintenir le potentiel touristique des chemins en rétablissant les itinéraires de randonnées.
- D'effectuer des replantations de haies au titre des mesures compensatoires dans la mesure où un linéaire de haies serait amené à disparaître (respect et mise en valeur des milieux naturels, du patrimoine rural et des paysages et non aggravation de l'écoulement de l'eau qui pourrait résulter de l'arrachage des haies).

2 - Le tourisme « pêche » et la valorisation de la Risle

Dans le département de l'Orne, huit bassins ou sous-bassins hydrographiques ont été définis et reconnus comme méritants un développement prioritaire du tourisme "pêche".

Dans le Pays d'Ouche, il s'agit du bassin de la Risle, depuis Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe jusqu'à la limite départementale avec l'Eure.

Un volet environnement a fait le bilan sur la qualité du paysage (végétalisation des berges, esthétique globale du lit majeur). Cette notion apparaît en effet un critère important pour le choix des lieux de pêche. L'attente est celle d'une rivière "serpentine paisiblement entre les prairies d'une verte vallée".

Le constat environnemental de la Risle est mitigé :

« Le cours de la rivière est naturel et bordé de prairies en général. Les grands radiers ou plats courants sont remarquables pour la pêche à la mouche. De nombreux barrages sont cependant responsables de longues retenues dormantes où la qualité de l'eau et l'habitat piscicole se dégradent. Les peuplements y sont beaucoup moins intéressants et les possibilités de pratiques halieutiques moins nombreuses. »

Le PDPG propose alors de « *supprimer ou d'aménager les barrages pour améliorer la qualité de l'eau et récupérer des habitats* ». (cf. annexe, p 122)

3 - La réfection des façades aiglones en bord de Risle

Une convention entre la ville de L'Aigle et l'ARIM des Pays Normands a été signée, le 30 juin 1999 pour réaliser une étude de réfection de façades concernant les logements situés en bord de Risle.

Le document diagnostic rappelle que le ravalement des façades est une mesure d'entretien obligatoire prévue par la loi (art. L131.1 du Code de la Construction et de l'Habitation).

La mise en place d'un programme de réfection de façades serait alors « *un moyen efficace pour intéresser les propriétaires privés à la mise en valeur architecturale de leur patrimoine et permet d'affirmer la volonté des communes d'améliorer le cadre de vie en valorisant l'espace public* ».

Le périmètre d'intervention concerne les habitations situées rue du Moulin, rue du Pont du Moulin, Quai Catel, rue Carnot, rue Richard Lenoir, rue Thiers, rue Gambetta, rue de l'Abreuvoir Saint-Martin, rue René Vivien. (cf. annexe, p 123)

Le document rappelle les divers travaux que peut entraîner la réfection d'une façade :

- le nettoyage de façades en briques et leur rejointement
- un enduit plein sur une façade avec ou sans modénatures
- façade avec ou sans modénatures
- le nettoyage d'une façade en pierres
- la mise en œuvre d'un enduit
- la mise en peinture d'un enduit ciment ou béton
- la mise en valeur des éléments de modénature : teinte plus claire ou plus soutenue que l'ensemble de la façade

- la remise en peinture des dispositifs de fermeture, d'occultation et de protection.

Sur 25 propriétaires, 13 d'entre eux se montrent intéressés pour réaliser des travaux de réfection de façades avec une aide municipale.

Sur l'ensemble du bâti, 17 façades nécessitent des travaux importants tels que des reprises de façades, des réfections ou remaniages de toitures, des remplacements de menuiseries. Il a été calculé une subvention municipale pour les propriétaires concernés.

4 - L'aménagement des entrées de bourg

La DDE a rédigé des orientations générales pour l'aménagement des entrées de bourg à St Martin d'Ecublei. Il s'agit de :

- mettre en place des "signaux" pour attirer l'attention de l'automobiliste
- améliorer la transition entre la campagne et la ville
- marquer le carrefour pour annoncer les voies d'accès au bourg
- privilégier, améliorer les cheminements piétons
- donner une ambiance beaucoup plus urbaine à la traversée
- améliorer l'esthétique et la sécurité

Le diagnostic rapporte que « *coté bourg, le fossé, l'accotement en herbe étroit et le marquage de la rive correspondent à des caractéristiques de rase campagne et non d'agglomération.* »

Ces préconisations sont souvent critiquées par les maires qui reprochent à la DDE de donner à leur village rural un caractère trop urbain.

5 - Le réseau européen Natura 2000

Le projet du réseau européen Natura 2000 sur la Haute-Vallée de la Sarthe regroupe les communes ouchoises de Mahêru, Moulins-la-Marche et Saint-Martin-des-Pézerits.

L'intérêt du site est qu'il recèle plusieurs habitats naturels reconnus d'intérêt européen tels que les prairies de fauches, les prairies tourbeuses, les fossés et mares peu profondes, etc...

Certaines préconisations de gestions écologiques entraînent indirectement une protection de la qualité des paysages humides. En voici 4 exemples :

- Favoriser le maintien des pratiques agricoles extensives (fauche tardive, pâturage,...)
- Privilégier le maintien en l'état de prairie naturelle des parcelles qui assurent une richesse biologique optimale en limitant les labours et la plantation de peupliers
- Eviter l'abandon des parcelles peu viables pour les exploitants agricoles (humidité, accessibilité difficile) afin de prévenir leur envahissement par les ligneux.
- Proscrire les décharges sauvages et les remblais de toutes sortes sur l'ensemble du site.

6 - Les Mesures Agri-environnementales et les Contrats Territoriaux d'Exploitation

Des MAE, signées en 1995 et 1996, ont été mises en place dans la vallée de la Charentonne suite à la volonté des élus locaux. Cinq communes furent concernées : La Gonfrrière, Touquettes, Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, Anceins et Bocquencé. La réflexion démarra au début des années 90 afin de trouver les moyens de maintenir

l'ouverture des vallées par le maintien des activités d'élevage. L'entretien des prairies et des haies furent alors les principales actions et eurent des répercussions très positives sur le paysage.

Afin de poursuivre les actions menées depuis 5 ans, les agriculteurs de la vallée de la Charentonne se sont à nouveau réunis afin de signer un CTE collectif, à l'heure actuel encore à l'état de projet.

Le volet environnemental de ce dernier reprend les actions des MAE en les complétant. Il vise à :

- lutter contre la déprise des prairies naturelles en zone de vallée et en zone humide.
- entretenir le paysage et les haies
- préserver la qualité de l'eau.

Le CTE comporte également un volet socio-économique comprenant des actions allant dans le sens du bien-être animal, de l'amélioration des conditions de travail des exploitants et du développement des signes de qualité (label, produit du terroir, etc...).

7 - Les préconisations paysagères dans les documents d'urbanisme : l'exemple du POS de L'Aigle

- Les espaces libres ainsi que les aires de stationnement doivent être plantés.
- Les plantations existantes doivent être conservées ou remplacées par des plantations équivalentes d'essences locales.
- Tout arbre de haute tige abattu doit être remplacé dans un délai d'un an.
- Les espaces boisés figurant au plan sont classés à conserver ou à protéger.
- 40 % des espaces non bâtis doivent être traités en espaces verts avec les plantations d'arbres de hautes tiges.

- Liste des essences recommandées : aulne, bouleau, charme, châtaignier, chêne, érable, frêne, hêtre, marronnier, merisier, orme, robinier, saule, sorbier des oiseleurs, tilleul, tremble, charme, cerisier, cognassier, néflier, noyer, poirier, pommier, prunier, buis, cornouiller, cytise, forsythia, fusain, genêt, genévrier, houx, laurier-sauce, lilas, noisetier, prunellier, seringat, troène, viorne, charmillle.

« Sur les terres où dort l'invisible
semence,
Un noir troupeau s'en va, tachant la
plaine immense.
Un autre, dont les chiens ont limité
l'arrêt,
Ronge la face grasse et brune d'un
guéret.
Les moutons, au hasard des herbes
arrachées,
Mêlent les mouvements de leurs têtes
penchées.
Le berger, qu'une idée attarde au même
endroit,
Règne sur eux, drapé, sombre, immobile
et droit.
Il a le morne aspect des choses qui
l'entourent.
Il bouge, crie un nom, siffle : ses chiens
accourent,
Puis repartent, pliés sous le
commandement.
Et le dernier troupeau s'ébranle
lentement
Vers un chemin douteux de la campagne
ou fume,
Basse, laiteuse et molle, une nappe de
brume.

Du sol, le brouillard monte au ventre des
brebis,
Aux cornes des béliers, et s'accroche aux
habits
De l'homme, dont on voit, au-dessus de
la terre,
Passer la forme haute, étrange et
solitaire.
Il marche avec la gourde et la besace aux
flancs.
On devine un troupeau derrière ses pieds
lents.



De temps en temps, le bruit du bidon sur
la gourde
Fait partir sous ses pas quelque alouette
lourde.
Il ne peut suivre, en son lever capricieux,
L'oiseau que des vapeurs enlèvent à ses
yeux.

L'homme ne voit plus rien : les choses
sont voilées.
Par où sont les étangs et par où les
vallées ?
Le bois, qu'obstinément les chênes ont
trahi,
Disparaît, et le ciel lui-même est envahi
Par la brume, qui rend le soir
impénétrable.

C'est l'heure où le berger trouve le
misérable ;
C'est l'heure où, sur la ligne obscure des
sillons,
Le pauvre en limousine et le gueux en
haillons,
Songeant aux mêmes abri, suivent les
mêmes routes.
Ils parlent, puis soudain se mettent aux
écoutes :
Au-dessus d'eux, clamant vers le pays des
eaux,
Perdus et harassés, passent de grands
oiseaux.
Ils les suivent ; là-bas encor des voix se
plaignent.
L'ombre augmente, la brume aussi ; les
cris s'éteignent.
Alors le mendiant et le berger, sans bruit,
Cberchant des feux lointains, s'enfoncent
dans la nuit. »

« Dans la brume », Paul Harel (1902).